

ASSEMBLEE GENERALE du 23 MAI 2025 à SOYAUX : RAPPORT MORAL du Président

L'Assemblée Générale est l'occasion pour le président de rencontrer de nombreux adhérents et adhérentes ; de nous permettre d'évoquer quelques problèmes, voire de nous enrichir de quelques idées qu'il faudra mettre en pratique.

Mais c'est aussi l'occasion d'informer les propriétaires de l'activité de leur structure, et d'apporter quelques informations que certains n'ont pas reçues, parce que nous sommes souvent submergés de documents, d'avis de toutes sortes, bref d'une forêt touffue en mal d'OLD...

Je rappelle que notre Syndicat, c'est aussi une petite démocratie, du moins c'est comme cela que je l'entends, et s'il y a un président qui travaille, notre action 2024-2025 est en fait le reflet du travail d'une équipe, d'abord de son **Conseil d'Administration** qui comprend actuellement 22 membres, mais aussi de son **Bureau** composé de 4 vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire et de notre représentant au Conseil d'Administration de la Fédération. Mais j'y reviendrai ...

Pour entrer dans le vif du sujet, je dirai que cette année a été une belle année pour la Forêt et ses propriétaires, avec de fortes précipitations mais sans drame majeur pour notre ex-Région Poitou-Charentes, peu de canicules et très peu de feux de forêts à l'instar de ce que nous avons connu en 2022.

Ces accidents conduisent néanmoins à une prise en compte d'un risque qui pourrait devenir plus prégnant dans les années futures suite au dérèglement climatique. L'Administration a donc relancé dans plusieurs départements les **PDPDFCI** (plan départemental de protection et de défense des forêts contre les incendies). Parallèlement une communication très large sur les **OLD** a été lancée en particulier auprès des Communes et des Maires. Nous participons aux réunions **DFCI** (défense des forêts contre les incendies). Sachez que le contrôle des obligations est sous la responsabilité entre autres de l'**ONF**, comme le prévoyait le Code Forestier. (Article L161-4 –L161-7)

Un mot sur la précédente AG à Oyré en Vienne puis chez notre ami Yves Coyreau des Loges qui nous a accueilli dans ses locaux et dans sa forêt du "Rond du Chêne". Tous les marqueurs étaient au vert tant pour la visite que pour la prestation de notre traiteur, particulièrement appréciée. Un petit bémol à cette belle partition. L'échec de l'envoi des convocations par internet. D'où cette année le retour au "vieux courrier papier" qui a finalement encore la préférence de nos propriétaires. C'est vrai que la moyenne d'âge, à la louche se situe plutôt aux alentours des "50-60" ans et que certains sont encore peu habitués à consulter les "spam" voire même leurs e-mail...

Votre président a réuni 4 fois son CA en présentiel et 2 fois son bureau en Visio conférence. Les CA sont l'occasion pour les Administrateurs d'être informés des grands sujets d'actualité et d'adapter la stratégie du syndicat en tenant compte du contexte et des tribulations de nos politiques. C'est vrai que là, nous avons été gâtés. Nous nous sommes retrouvés à Saintes le 17 mai ; à Celles sur Belles le 11 octobre, près de Niort ; puis à Chatellaillon le 31 janvier, à 2 pas de la Rochelle ; enfin à Saintes le 24 mars.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais c'est pour certains des déplacements conséquents vu l'étendue de notre ex-Région (267 km du Nord au Sud (Montreuil Bellay –La Clotte / et 230 km d'Ouest en Est (les Portes en Ré-Montrollot).

Comme j'évoquai les évènements politiques, il en est UN que nous ne pouvons passer sous silence : alors que le **MAA** avait récupéré son **F** pour Forêt, le 1^o Ministre Bayrou a signé pendant les fêtes de Noël, le décret confiant la tutelle des Forêts au **MTE** (Ministère de la transition Ecologique) que préside ce jour, **Madame Agnès Pannier Runacher**.

Profitant des remaniements et d'une certaine instabilité, toujours inquiétante pour les forêts et les forestiers "Canopée" avait déposé une demande pour modifier la **législation "Monichon"**. L'action de la **Fédération auprès des Parlementaires et des Sénateurs** a permis de maintenir en l'état non pas cette "niche" comme certains la décrivent, mais plus simplement la reconnaissance, comme l'exprimait dans sa réponse le Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, de la particularité de la Forêt dont la gestion se fait sur plusieurs générations. (Voir réponse publiée au JO du 20/08/2015)

Pour rester dans le domaine administratif, Vous avez aussi pu constater que les **différents DEFI** ont été pour l'instant maintenus et constituent même des **crédits d'impôts**.

Un mot sur l'AG des Forestiers Privés –Fransylva Paris- qui en 2024 s'est déroulé à Strasbourg. Personnellement, vu quelques difficultés de déplacements c'est un vrai problème, en fait une aventure de 3 jours. Et ce, sachant que nous faisons déjà beaucoup de km dans notre ex Poitou-Charentes. J'ai donc demandé à mon collègue Jean Patrick Puygrenier, président de Fransylva Limousin, et trésorier de la Fédération de nous représenter et de voter contre la demande d'augmenter de 20% les cotisations de base à l'hectare.

Même si nous n'avons été suivis que par une faible minorité, il faudrait cependant que la Fédération prenne conscience que ces augmentations posent problèmes à nos "petits" syndicats. Comme dans beaucoup d'autres structures, et l'Etat n'est pas à la traîne, la tentation est de faire "toujours plus", mais "toujours plus ne sera hélas jamais assez".

La conséquence est que cette année, notre reversement se trouve **augmenté de près de 4000€**, d'autant que par rapport à la cotisation moyenne à l'hectare, nous avons un "malus" de 15%, en rapport parait-il avec la dernière parution de l'accroissement annuel des forêts, indice donné par l'IGN.

Aujourd'hui, nous avons des départements à 59€ d'adhésion, et à 1,50€ l'hectare dès le premier are.

Un mot également du Conseil d'Administration de Fransylva, où Bruno de Lassus nous représente depuis plusieurs années et fait valoir nos idées et nos propositions. C'est avec regret que j'ai appris qu'il était atteint par la limite d'âge. Il va être remplacé par Jean Deniau, v-p de la Vienne, membre de Forinvest et encore pour quelques temps résident parisien.

Pour Bruno, un petit témoignage de reconnaissance du Syndicat.

Vous allez visualiser après mon rapport moral, les comptes de l'année 2024 et le budget prévisionnel 2025. J'ai souhaité avant de reprendre éventuellement la parole après cette présentation, faire quelques remarques et commenter les décisions qui ont été prises : je vous ai déjà informé que la Fédération avait fait voter 20% d'augmentation sur la cotisation à l'hectare. Comme disent les Chinois, "agir pour le meilleur, se préparer au pire et accepter ce qui vient..." Nous ne pouvions pas mieux dire, puisqu'en début d'année notre secrétariat géré par le CETEF de Charente nous informait que sa prestation était maintenant soumise à la TVA. Soit 20% de majoration que notre Syndicat ne peut récupérer.

A cela s'ajoutait un "bruit de fond" sur le 'mélange des genres' entre notre Syndicat et la structure du CETEF...Loin de nous de polémiquer sur un passé dont nous étions satisfaits, et remercions ceux qui ont œuvré pendant de nombreuses années pour que les choses fonctionnent correctement.

Il fallait probablement un peu de chirurgie pour remettre les choses en place. Merci à Jean Louis, David et Mickaël d'avoir proposé une solution. Cette opportunité, c'était la proposition de Madame LACOUTURE d'assurer le secrétariat. Nous avons rencontré la professionnelle à 2 reprises ; un contrat "top" a reçu l'agrément du CA, revu par un de nos excellents adhérents, juriste de formation, et prendra effet au 1^{er} juin 2025.

Ceci va bien sûr entraîner quelques modifications dans notre organisation : Pierre Landre œuvre depuis plus de 20 ans, mais devrait laisser sa place à un nouveau v-p en Charente, Dominique de Castelbajac. La "Trésorerie" sera entièrement gérée par Mickaël MARTIN. Pierre Landre gardera son pré carré sur le juridique, la fiscalité, la Responsabilité Civile et la Protection Juridique. Quelques explications complémentaires vous seront délivrées après la présentation des rapports.

Qu'il soit remercié de son action, de sa pugnacité, de sa fidélité et de son engagement sans faille depuis les nombreuses années consacrées à Fransylva et aux propriétaires forestiers.

Outre nos excellentes relations avec les Administrations, les Elus, et le CNPF de Nouvelle-Aquitaine, nous maintenons les contacts avec la Coopérative Alliance, les Experts, les Gestionnaires Forestiers et les Entreprises de Travaux Forestiers dont l'activité ces derniers temps a été particulièrement difficile compte tenu de la météo, mais aussi des incivilités dont ils sont régulièrement victimes.

Le Directeur de la Coopérative Alliance nous fait l'honneur d'assister à notre AG. Je le remercie pour son aide et sa coopération qui nous a permis d'organiser la visite de cet après-midi.

Une information sur le soutien de l'Etat à nos forêts. France relance s'est terminée en décembre 2024. Il se poursuit par France 2030 et France Nation Verte avec la volonté de planter 1 milliard d'arbres*. C'est vrai que parfois, les milliards s'envolent comme les feuilles de nos arbres à l'automne. Notons simplement que nos pépiniéristes cette année sont loin d'avoir écoulés leur stock. Il faut souhaiter que les propriétaires investissent et commandent des travaux pour que les millions proposés à la filière finissent bien dans notre patrimoine forestier pour affronter l'avenir, même s'il est parfois incertain.

Autre point important : Dans la Loi Forêt, il y avait cette disposition visant à faire disparaître les "parcs forestiers clôturés". La généralisation de cette décision faisait suite à certains excès constatés avant tout en Région de Sologne. Aujourd'hui, la réflexion se nourrit dans chaque département, compte tenu de certains risques ; il est donc urgent de prendre du recul. En effet ouvrir un parc peut ne pas être opportun si certaines précautions ne sont pas prises en amont.

Puisque nous évoquons le problème cynégétique, osons un commentaire sur la "délivrance des plans de chasse". Notre expérience et notre constat après plusieurs années d'observation est que chaque Fédération se comporte comme de petites féodalités, forte de ses prérogatives, de ses différences dans sa gestion et dans l'adaptation de celle-ci avec son voisin, même s'il est mitoyen et souvent, en définitive, l'Etat laisse faire...

La paix sociale aux dépens des forestiers, des agriculteurs, des contribuables et des 'mesurettes', donc, pas de règle générale, pas d'exigence dans la réalisation, et du côté de certaines fédérations, parfois une absence de souplesse pour les chasseurs pour optimiser les résultats qui ne dépassent jamais les 80 % de réalisations... Mais n'en déplaise à certains, comment revenir à un équilibre sylvocynégétique si chaque année 20% du cheptel nous échappe ?

Je ne peux passer sous silence les modifications intervenues dans la structure de **certification PEFC**.

De "**nouvelles exigences de gestion forestière durable**"

C'est comme les augmentations de cotisation... Toujours plus n'est pas encore assez...

Dans la mesure du possible et même si je dois déléguer quelques manifestations, j'ai pu assister à l'AG du CETEF le vendredi 14 mars 2025 sur le magnifique site des "Etangs de Massignac". Plus récemment, à l'AG du GDF 17 à Ronce les Bains, face à l'île d'Oléron.

N'oublions pas que les réunions ne manquent pas, et que je participe aussi à celle du Centre National de la Propriété Forestière. C'est la partie visible de l'iceberg, parce qu'il y a la plupart du temps, un travail important en amont, qui reste chronophage.

Notre AG, c'est aussi l'occasion de remercier Jean Deniau de sa présence au CA du CNPF à Paris, ainsi que Didier Grospeud qui a représenté notre Syndicat à la Fédération des chasseurs de la Vienne, de Dominique de Castelbajac à la Fédération des chasseurs de la Charente.

A Paris au SIA (salon International de l'Agriculture), c'est Patrice Jolly, Jean Deniau et Bruno de Lassus qui étaient sur le stand de la Fédération ... A la "ferme s'invite", c'est Patrick Minot, Jean Gabriel de la Porte Du Theil

Dans un autre chapitre, je ne peux passer sous silence le contexte de l'insécurité avec entre autres les 'vols de bois' bord de route ou les 'coupes rases' exportées rapidement ; la fédération Fransylva sur son site a mis en place une '**ligne d'urgence**' pour accompagner, orienter et aider les propriétaires victimes.

01 47 20 90 58Rappelons qu'il s'agit là d'une triple violence "écologique, économique et psychologique"*...Mais c'est la même approche pour les incendies criminels des forêts.

Signalons dans ce dernier chapitre que certaines "associations" ont bénéficié du soutien de notre Syndicat, mais aussi de la Fondation FRANSYLVA. Si vous avez des projets, ne pas hésiter à nous les communiquer.

Dans quelques minutes, le trésorier va vous présenter UN bilan. Le déficit prévisionnel, en ces temps perturbés, n'est pas obligatoirement la partie la plus agréable à annoncer, mais il est aussi la preuve mathématique que les changements ne se font pas sans de douloureuses dépenses, certaines charges sur un exercice se cumulant. Ce doit être l'exception qui confirme la Règle...

Nous arrivons à la fin de notre propos. Notre Syndicat ne fonctionne que grâce à de "bonnes volontés". Comme vous l'imaginez, nous avons de la matière à moudre et des postes à occuper. Je souhaiterais aussi avoir une représentation "féminine" plus étoffée, puisque nous avons 40% d'adhérente. Alors n'hésitez pas, engagez-vous.

Si notre rapport vous a amené quelques interrogations, n'hésitez pas, nous essaierons de vous répondre. Et faites-nous part de vos idées et de vos suggestions pour que nous puissions mieux vous apporter un service de qualité.

Le Président, Patrick MERCIER

- OLD : Obligation Légale de Débroussaillage,
- DEFI : Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement,